

Le Journal de Gien

6 juillet 2006

Activités parlementaires
du sénateur
Jean-Pierre Sueur

Distilbène : le décret paraît enfin

M. Jean-Pierre Sueur, sénateur du Loiret, se félicite de la publication au Journal officiel du 2 juillet 2006 du décret qui permettra – enfin ! – la mise en application de l'article de loi, dont il a été à l'initiative, concernant l'attribution aux femmes dont les mères se sont vu prescrire le distilbène d'un congé de maternité dès le premier jour de leur arrêt de travail.

Il aura donc fallu 18 mois pour que ce texte adopté à l'unanimité par le Sénat, puis par l'Assemblée nationale, entre dans les faits.

Même tardif, ce décret bénéficiera à nombre de femmes qui souffrent encore aujourd'hui des effets du distilbène, médicament qui continuait à être prescrit en France alors qu'un certain nombre de pays l'avaient retiré de la vente.

Il faut enfin souligner que ce décret n'existerait pas sans l'action tenace menée depuis de nombreuses années par l'association réseau DES France et sa présidente, Anne Levadou.